

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le quatre du mois de novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Benoît DHORDAIN**, Maire.

**Étaient présents** : M. DHORDAIN Benoit, Mme CORBIER Blandine, M. MAURAGE François-Xavier, M. MAISON François, M. CAVRO Guy, M. MAZURET Clément, M. BACQUET Cédric, M. LESNES Jean- Nestor, M . Deleplanque Benoit, Mme Ribeiro Maria.

**Absents excusés** : M. LEMOINE Jean- Paul, M. PETIOT Gérald, M. LEFEBVRE Jordan.

**Secrétaire de séance** : Mme Ribeiro Maria.

Lecture et prise en compte du compte- rendu du conseil municipal du 09.09.2016

### **1) Nomination d'un agent recenseur**

M. Le Maire expose qu'en vue du prochain recensement de la population, qui se déroulera du 19/01/2017 au 18/02/2017, il convient de :

- créer un poste d'agent recenseur pour la durée du recensement,
- fixer la rémunération de cet agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité** :

- la création d'un agent recenseur
- de fixer la rémunération à 1146 euros brut

### **2) Retrait du SDIS du CDG59**

M. Le Maire expose la demande de désaffiliation du Service Départemental d'Incendie du Nord (SDIS), du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **donne à l'unanimité**, un avis favorable à la désaffiliation.

### **3) Adhésions au SIVU**

M. Le Maire expose les demandes d'adhésion de 15 nouvelles communes (Anneux, Bantigny, Villers-Guislain, Cagnoncles, Paillencourt, Boursies, Moeuvres, Saint-Hilaire-les -Cambrai, Clary, Estourmel, Caullery, Saint-Vaast-En-Cambrésis, Montrecourt, Séranvillers-Forenville, Thun-L'évêque) au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » à compter du premier janvier 2017.

Après délibération, le conseil municipal **approuve à l'unanimité**, l'adhésion des quinze nouvelles communes au SIVU.

#### **4) PLUi**

Monsieur le Maire rappelle que la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) rend obligatoire le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale », aux communautés d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi.

Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois à compter de la publication de ladite loi, soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité** de ne pas transférer la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu de carte communale, à la Communauté d'Agglomération de Cambrai .

#### **5) Aide Parlementaire**

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de bénéficier d'une subvention dite sur la réserve parlementaire pour des travaux d'intérêt communaux.

Le conseil municipal propose de solliciter l'attribution de cette subvention pour l'aménagement d'un plateau multi-sport au Sénateur du Nord, M. Jacques LEGENDRE.

Considérant la possibilité de financement de l'opération sur la réserve parlementaire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité** de solliciter l'attribution d'une subvention sur la réserve parlementaire pour un montant des travaux de 75133 euros.

#### **6) Fonds de concours pour le plateau multi-sport**

Monsieur le Maire explique que les fonds de concours peuvent être attribués aux communes de moins de 2.000 habitants par la Communauté d'Agglomération de Cambrai, pour des projets d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité**,

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Cambrai,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

## **7) Groupement de commandes aide travaux éclairage public**

Monsieur le Maire expose que le Syndicat du Pays Cambrésis fait partie des 212 lauréats de l'appel à projet national « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), il bénéficie, à ce titre, d'une enveloppe de 1 500 000 euros pour la période 2015/2017 pour financer des actions/projets sur le territoire en faveur des économies d'énergie et de la croissance verte.

Plusieurs communes ont candidaté pour bénéficier de l'aide TEPCV en faveur des travaux sur leur éclairage public avec un objectif important de réduction de la consommation d'énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité**,

- **Autorise** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront, les collectivités de communes Caudrésis-Catésis et les communes de Boursies, Doignies, Escarmain, Fontaine-Notre-Dame, Moeuvres, Noyelles-sur-Escout, Raillencourt-Sainte-Olle, Rumilly-en-Cambrésis, Solesmes, Thun-l'évêque, Vendegies-sur-Ecaillon, Villers-Guislain, Fressies, Estrun, Cagnoncles, Neuville-Saint-Rémy, Thun-Saint-Martin, Cauroir, Bermerain, Viesly, Montrécourt, Aubencheul-au-Bac et Saint-Python.

- **Accepte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat en commun de prestations de travaux permettant le remplacement de l'éclairage public, annexée à la présente délibération,

- **Accepte** que la Communauté de communes Caudrésis-Catésis soit désignée comme coordonnatrice du groupement ainsi formé,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs.

## **8) Passage au zéro phytosanitaire**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le partenariat liant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au Conseil Régional Nord- Pas de Calais sur la charte d'Entretien des Espaces Publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Après plusieurs questions concernant la mutualisation de matériel éligible aux subventions, l'ordre du jour est reporté.

## **9) Travaux divers**

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de création d'un plateau multisports sur une partie de l'actuel terrain de football. M. Maurage présente les différentes entreprises spécialisées qui ont été contactées afin d'établir un devis pour l'ensemble des équipements du plateau ainsi que la mise en place de la plateforme.

La présentation des différents plateaux multisports a permis à l'assemblée d'apprécier visuellement les réalisations des entreprises consultées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité**,

- Décide de choisir l'entreprise Agorespace située à Compiègne.

Concernant la plateforme, après la présentation des différents projets,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité**,

- **Approuve** la création d'un plateau multisports et de sa plateforme,

- **Décide** de retenir :

Agorespace : 43823 € HT soit 52587,60 € TTC pour la création d'un plateau multisports.

Leclercq TP 31310 € HT soit 37572 € TTC pour la pose de la plateforme

### **DIVERS**

- la date du goûter de aînés est fixée au 17 décembre

- Monsieur le Maire évoque la réponse qu'il a fait à Mme Oliveira concernant les nuisances sonores devant chez elle au Petit Cauroir.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H30,